

“ Nous n'avons fait, du reste, que suivre l'exemple donné par le gouvernement qui, s'il vous présente 54 projets de loi, n'a cru devoir faire que trois exposés de motifs.

“ Votre commission, dans le double but et de favoriser une discussion générale la plus large possible et de ménager les instants d'un parlement que sollicitent des questions d'un intérêt plus pratique, sinon plus immédiat, vous propose d'accord avec le gouvernement de statuer sur trois projets de loi qui s'appliqueront l'un aux congrégations enseignantes en général, l'autre à l'ensemble des congrégations qui s'adonnent à la prédication, le troisième aux Chartreux, pour lesquels elle vous demande de ne pas passer à la discussion des articles.

“ Vous estimerez qu'il s'agit moins, en effet, de rechercher si telle congrégation est plus ou moins indigne de l'autorisation que de condamner la congrégation elle-même, dans son but et dans les moyens qu'elle emploie pour l'atteindre.”

Sous l'entortillement des phrases cela veut dire: à bas la liberté; vive l'ostracisme!

De ce rapport détestable, il ressort pourtant une information précieuse: c'est que la majorité des conseils municipaux consultés s'est prononcée en faveur des congrégations vouées à la destruction. Le *Figaro* publie à ce sujet la statistique suivante:

“ En ce qui concerne les congrégations enseignantes, 1,690 avis sont parvenus au ministère.

“ Sur ces 1,690 avis, 1,076 sont favorables aux congrégations, 457 leur sont défavorables. Enfin 157 conseils municipaux ne se sont pas prononcés.

“ Pour les congrégations prédicantes, 209 avis ont été exprimés: 114 sont favorables, 75 défavorables et 20 conseils municipaux restent indifférents.